

**Séance du 4 avril 2023
Délibération n°2023-26**

L'an deux mille vingt trois, le 4 avril, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	13

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Elodie DELABRE, Amélie ENJOLRAS, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOU, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Marie-Claude BIGOT, Philippe DELAIGUE.

Procurations :

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 27 mars 2023.

Objet : Vote des taux

Le Maire rappelle qu'au vu des investissements réalisés ces dernières années pour conforter le développement des infrastructures de services à la population (aménagement d'un lotissement, création d'une maternelle rendue nécessaire par l'arrivée d'une 4ème classe, réaménagement des locaux de la Mairie ainsi que la reprise des voiries...), l'équilibre du budget nécessite, cette année, une augmentation des taux d'imposition.

Les nouveaux taux d'imposition sont ainsi fixés :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 45 au lieu de 43.49
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 100 au lieu de 80.
- ✓ Taxe d'habitation : 20 au lieu de 13.11

Avec 12 voix Pour et 1 Contre, le Conseil Municipal vote l'augmentation des taux d'imposition :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 45
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 100
- ✓ Taxe d'habitation : 20.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 06 AVR. 2023
et publication le 06 AVR. 2023